



Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

01 53 38 99 82 - www.mrap.fr - [mrap@mrap](mailto:mrap@mrap.fr)

 @MrapOfficiel  @MRAPOfficielNational

Confirmation de la condamnation d'Agnès Cerighelli

Par un arrêt rendu ce 16 mars, la Cour d'appel de Versailles a confirmé en toutes ses dispositions le jugement de première instance du 21 septembre 2020, lequel avait condamné Agnès Cerighelli pour une série d'écrits odieux envers les musulmans.

« Le DRH de la RATP a une immense responsabilité dans la grève qui paralyse le métro et RER depuis le 5 décembre. Il a recruté des milliers d'arabo-musulmans qui méprisent Noël et considèrent les usagers comme du bétail. En décembre, ils sont toujours en grève », avait-elle notamment déclaré sur le réseau social Twitter.

L'ancienne élue de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) a ainsi de nouveau été reconnue coupable du délit de provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination à caractère raciste et condamnée à deux mois de prison avec sursis, peine assortie d'un stage de citoyenneté. Elle devra également verser la somme de 1 000 euros au titre des frais engagés dans la procédure à chacune des trois associations parties civiles, parmi lesquelles figure naturellement notre Mouvement.

Le MRAP, qui avait déposé plusieurs plaintes contre l'intéressée, se félicite de cet avertissement adressé à toutes celles et ceux qui chercheraient à stigmatiser des personnes selon leur origine ou leur religion. Il continuera à être vigilant face aux colporteurs de haine et n'hésitera pas à engager des poursuites judiciaires le cas échéant.

Le MRAP, le 21 mars 2022